

## Actualités de l'Accréditation au Grand-Duché de Luxembourg

### Le nouveau PORTAIL-QUALITE.LU



Le 11 juin 2014 le nouveau portail « [portail-qualite.lu](#) » qui remplace l'ancien site de l'ILNAS a été mis en ligne. Ce nouveau portail est une plateforme conviviale et ergonomique qui facilite l'accès aux principaux services liés à la qualité, sécurité et à la conformité au Luxembourg. Au travers de sept thématiques, les consommateurs et les entreprises peuvent rapidement trouver les informations qui leur sont utiles et identifier les principaux acteurs nationaux de la qualité, sécurité et conformité.

Veuillez trouver ci-après quelques-uns des liens importants qui vous permettront de retrouver rapidement les principales informations dans le domaine de l'accréditation :

- [Page d'accueil](#) accréditation et notification
- [Documents d'accréditation](#) de l'OLAS
- [Guide d'accréditation](#) de l'OLAS
- [Base de données réglementaire nationale](#) :
- [Comité d'accréditation](#) :

## Nouveaux documents ou mise à jour des documents OLAS

Le formulaire [F003 - Rapport d'audit OLAS](#) a été modifié afin d'en simplifier la rédaction. A présent, le modèle est structuré de manière plus formelle pour que les points essentiels à relever dans le rapport ne soient plus oubliés.

L'annexe [A005 - Domaines d'accréditation couverts par l'OLAS](#) a été détaillée et mise à jour. Les formulaires d'inscription pour les auditeurs qualité (F002A) et technique (F002B) ont également été adaptés afin d'assigner de façon plus précise les qualifications des auditeurs aux portées des organismes accrédités.

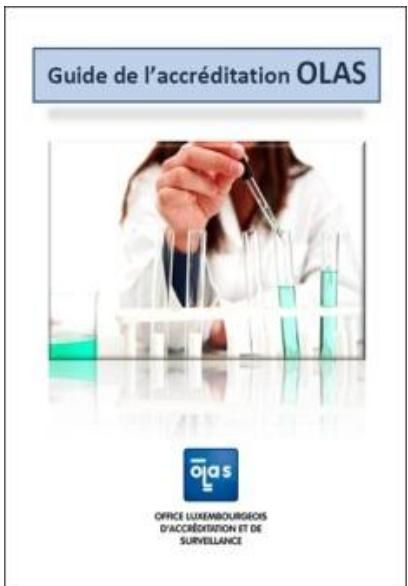
L'annexe [A005 - Domaines d'accréditation couverts par l'OLAS](#) a été complétée pour tenir compte de l'évolution quant aux normes et guides.

Les annexes [A008- Facturation auditeurs](#) et [A010 - Frais d'accréditation](#) ont été mises à jour pour tenir compte de l'article 2 du Règlement du Gouvernement en Conseil du 10 janvier 2014 fixant les indemnités prévues aux articles 20(1), 22 et 23(1) du règlement grand-ducal modifié du 5 août 1993 sur les frais de route et de séjour ainsi que sur les indemnités de déménagement des fonctionnaires et employés de l'Etat.

Dans le cadre des demandes d'inscription des auditeurs, l'OLAS a mis en ligne le nouveau formulaire [F028 - Liste audits 3 ans](#). Il s'agit d'un formulaire standardisé à remplir par les auditeurs afin de communiquer les audits réalisés pour le compte d'un autre organisme d'accréditation signataire des accords de reconnaissances mutuelle d'EA au cours des 3 dernières années.

La procédure [P004 - Qualification et suivi des compétences des auditeurs et des experts techniques](#) a été révisée, notamment en ce qui concerne les critères qualification des auditeurs et experts non-inscrits auprès d'un autre organisme d'accréditation.

[Comité d'accréditation](#) : Le mandat de la majorité des membres du Comité d'accréditation a été renouvelé et confirmé par l'Arrêté ministériel du 7 avril 2014.



Enfin, n'hésitez pas à télécharger notre [« Guide de l'accréditation OLAS »](#). Ce document, destiné aux parties prenantes de l'accréditation (clients, auditeurs et membres du Comité d'accréditation) est aussi une source d'information précieuse pour répondre à toutes vos questions concernant le fonctionnement du système d'accréditation de l'OLAS.

## Nouvelle collaboratrice au sein de l'OLAS



Depuis le 1 mars 2014, Dimitra Arend-Kalogeropoulou a rejoint l'équipe de l'OLAS. Après ses études en gestion d'entreprises/gestion hôtelière à la Haute École Lucia de Brouckère de Bruxelles, elle a travaillé en tant que gestionnaire en Allemagne et au Grand-Duché de Luxembourg (Hyatt Regency Hotel, progross - Einkaufsgesellschaft, BW Hotel International, etc.) pour enfin

poursuivre sa carrière dans la fonction publique au Grand-Duché de Luxembourg (BCL, CSSF, ILNAS/OLAS). Elle est chargée du support administratif pour l'organisation des audits d'accréditation, responsable de la gestion administrative des auditeurs et de l'organisation des formations, elle est responsable de la facturation des audits d'accréditation et elle est secrétaire du comité d'accréditation. Nous lui souhaitons la bienvenue parmi nous dans le « monde de l'accréditation ».

## Nouvelles accréditation ou renouvellement de l'accréditation

Renouvellement d'accréditation :

Depuis le début de l'année 2014, les accréditations des organismes suivants ont été renouvelées :

- [ESCEM](#) selon la norme ISO/CEI 17021
- [Laboratoire Luxembourgeois de Contrôle Sanitaire](#) (LLuCS) selon la norme ISO/CEI 17025
- [NSPA \(NATO Reference Laboratory\)](#) selon la norme ISO/CEI 17025
- [Administration des Services Vétérinaires](#) (ASV) selon la norme ISO/CEI 17020
- [Luxcontrol SA](#) selon la norme ISO/CEI 17025
- [LC Luxcontrol asbl](#) selon les normes ISO/CEI 17020 et ISO/CEI 17065
- [Laboratoire Ketterthill](#) selon la norme ISO 15189

## L'OLAS référencé sur Wikipedia

Depuis quelques mois déjà, [l'OLAS est référencé sur l'encyclopédie libre Wikipedia](#) via un article décrivant son historique, son organisation, ses missions ainsi que sa reconnaissance mutuelle.

## Dates limites pour l'application de nouvelles normes / changements de version

<b>Norme</b>	<b>Date limite/ fin de la période transitoire</b>
ISO/CEI TS 17021-2 : 2012	15 août 2014
ISO/CEI 17065	15 septembre 2015
ISO/CEI 17020 :2012	1 <sup>er</sup> mars 2015
ISO/CEI TS 17021-3:2013	2 mai 2015
ISO 15189 :2012	1 <sup>er</sup> mars 2016

## Dates limites pour l'application de nouvelles directives

<b>Directive</b>	<b>Date d'application</b>
2013/29/UE – Articles pyrotechniques	1 <sup>er</sup> juillet 2015
2013/53/UE – Bateaux de plaisance	18 janvier 2016
2014/33/UE - Ascenseurs	20 avril 2016
2014/29/UE – Récipients à pression simples	20 avril 2016
2014/34/UE - ATEX	20 avril 2016
2014/31/UE – Instruments de pesage à fonctionnement non automatique	20 avril 2016

## Actualité de l'accréditation européenne et internationale

### Nouveaux documents EA et documents révisés

Nouveaux documents:

- [JRC Scientific and Policy Reports \(Guidance on ISO/IEC 17025\)](#): European technical guidance on the Flexible scope accreditation of laboratories quantifying GMOs (mars 2014)
- [EA-0/11](#): Specific Provisions for the Implementation of the Peer Evaluation of National Accreditation Bodies according to EN ISO

- 14065 and Commission Regulation (EU) No 600/2014 (mars 2014)
- [EA-INF/09](#): EA Guide on the Publication of Data on Accredited Verifiers (janvier 2014)
  - [EA-INF/10](#): EA Guide on the Content of the Accreditation Certificate for Verifiers (janvier 2014)
  - [EA-INF/11](#): Scope of the EA MLA and the application of an EA MLA signatory to join the IAF MLA for a specific main scope/sub-scope and/or the ILAC MRA for a specific activity (avril 2014)

Documents révisés:

- [EA-INF/01](#): List of EA publications and International documents(juin 2014)
- [EA-1/17A S1](#): Supplement 1 to EA-1/17 Criteria for Membership (juin 2014)
- [EA-INF/02](#): Contact Persons of EA Full and Associate Members, Recognised Stakeholders and Observers (janvier 2014)
- [EA-INF/03](#): EA Multilateral and Bilateral Agreements and Signatory lists (mai 2014)

## Nouveaux documents ILAC/IAF et documents révisés

Le document IAF/ILAC-A4:2004 - Guidance on the Application of ISO/IEC 17020:1998 a été retiré et remplacé par le document [ILAC P15:06/2014 - Application of ISO/IEC 17020:2012 for the Accreditation of Inspection Bodies](#) qui est d'application obligatoire depuis juin 2014.

Le document [ILAC P9:06/2014 - ILAC Policy for Participation in Proficiency Testing Activities](#) a été révisé.

Le document [IAF MD 13:2014 - Knowledge Requirements for Accreditation Body Personnel for Information Security Management Systems \(ISO/IEC 27001\)](#) applicable à partir de mai 2015, fournit des exigences relatives au personnel des organismes d'accréditation pour l'audit des systèmes de management de la sécurité de l'information.

Le nouveau [IAF MD6:2014 Application of ISO 14065:2013](#) sera applicable à partir de mars 2015.

Le document [IAF MD15:2014 IAF Mandatory Document for the Collection of Data to Provide Indicators of Management System Certification Bodies' Performance \(Issue 1\)](#) d'application obligatoire est destiné à fournir, aux organismes d'accréditation, des indicateurs de performance d'un organisme de certification de système de management, pour organiser leurs audits de surveillance.

Le document informatif [IAF ID1:2014 - IAF Informative Document for QMS and EMS Scopes](#) of Accreditation est d'application depuis juin 2014.

## Résolutions de l'assemblée générale d'EA

La dernière assemblée générale d'EA s'est tenue le 27 et 28 mai 2014 à Prague.

L'assemblée générale a approuvé le retrait du document EA-4/10 G 2002: *Accreditation in Microbiological Laboratories*.

Concernant la réémission de rapports d'essais suite au changement de la marque ou du nom commercial d'un produit testé (clause 5.10.9 de l'ISO/IEC 17025), l'assemblée générale a adopté une résolution indiquant que les rapports d'essais doivent uniquement être réémis en cas d'erreurs ou d'omission de données non disponibles au moment de l'essai. La réémission de rapports d'essais sous accréditation suivant le changement du nom commercial d'un produit testé (sans l'avoir testé) n'est pas autorisée, ni même en présence d'une référence claire au rapport d'essai initial qui est remplacé. Ainsi, la responsabilité de déclarer que le produit avec le nouveau nom commercial est identique à celui qui a été testé incombe au fabricant, et non au laboratoire. Une période de transition d'un an est prévue pour l'application de cette résolution.

## Révision de la norme ISO/CEI 17025:2005 - exigences générales concernant la compétence des laboratoires d'étalonnages et d'essais

En janvier 2014, ILAC (International Laboratory Accreditation Cooperation) avait demandé aux organismes d'accréditation s'ils étaient

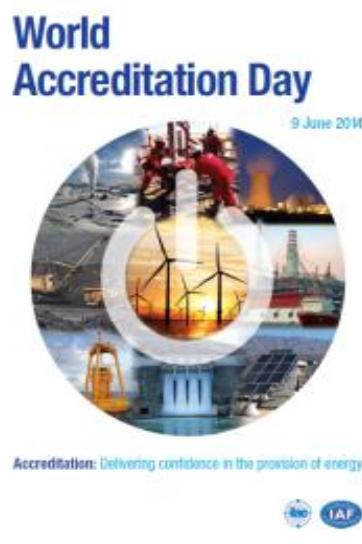
d'accord pour devancer d'une année la révision de la norme ISO/CEI 17025 : 2005. En tenant compte de l'avis des laboratoires accrédités, l'OLAS avait voté en faveur de cette proposition.

Avec 84% de votes positifs, le scrutin a été approuvé au niveau d'ILAC, et la proposition concernant l'avancement de la révision de la norme ISO/CEI 17025 a été soumise au groupe ISO/CASCO.

## Nouveau "Guide Bleu" de la Commission Européenne

La Commission Européenne a publié son [nouveau guide bleu](#), qui a pour objectif d'améliorer la compréhension des règles relatives à la sécurité des produits sur le marché unique. Cette nouvelle édition d'avril 2014 remplace l'ancien guide bleu qui avait été publié en 2000. Elle intègre les concepts issus du Traité de Lisbonne et comprend des nouveaux chapitres, concernant par exemple les obligations des opérateurs économiques et de l'accréditation, ainsi que des chapitres entièrement révisés tels que ceux sur la normalisation et la surveillance du marché.

## World Accreditation Day



Le 9 juin 2014 a marqué le 5e anniversaire de la Journée mondiale de l'accréditation. Lancée conjointement par l'International Accreditation Forum (IAF) et l'International Laboratory Accreditation Cooperation (ILAC), cette initiative mondiale avait pour but d'attirer l'attention sur l'importance des activités liées à l'accréditation. L'édition 2014 de la Journée mondiale de l'accréditation avait pour thème « Instaurer la confiance dans la fourniture d'énergie grâce à l'accréditation ».

## **ILAC et IAF sur YouTube...**

Depuis quelques temps, ILAC et IAF investissent dans les nouveaux média pour faire connaître le monde de l'accréditation et rendre cette activité plus compréhensible pour les consommateurs. Pour cela, une [page IAFandILAC](#) a été créée sur YouTube sur laquelle vous trouverez des vidéos de promotion de l'accréditation d'excellente qualité, qui vous permettront de mieux comprendre l'implication de l'accréditation dans notre vie de tous les jours.

## **Evènements OLAS**

---

### **Journée de la Communauté de l'Accréditation 2014**

Comme chaque année, l'OLAS organise le **vendredi 10 octobre 2014** une Journée de la Communauté de l'Accréditation. Cette journée est ouverte aux organismes accrédités ou candidats à une accréditation, aux auditeurs OLAS ainsi qu'aux membres de son comité d'accréditation.

Cette année, une présentation du Bureau luxembourgeois de métrologie et des retours d'expérience sur les bonnes pratiques mises en œuvre par les organismes accrédités sont prévus au programme.

### **Formation à la norme ISO/CEI 17065:2012**

Le 4 juillet 2014 l'OLAS a organisé une journée de formation dédiée à la *norme ISO/CEI 17065 :2012 - exigences pour les organismes certifiant les produits, les procédés et les services*. L'ISO/CEI 17065 remplacera l'EN 45011 à partir du 15 septembre 2015.

Les nouveautés par rapport à l'EN 45011 concernent notamment la gestion de l'impartialité, la gestion des ressources humaines internes et externalisées, la revue des demandes et des résultats relatifs à l'évaluation.

# **Retour d'expérience de clients accrédités**

## **Mme Christiane Blum, responsable du laboratoire et responsable qualité, Institut Viti-Vinicole**

Le laboratoire œnologique fait partie de l’Institut Viti-Vinicole qui est situé à Remich, au cœur de la belle région viticole du Luxembourg. Cet Institut étatique dépend directement du Ministère de l’Agriculture, de la Viticulture et de la Protection des Consommateurs et a pour mission de s’occuper de toutes les questions relatives à la viticulture et à l’œnologie.

Les tâches du laboratoire sont d’une part le conseil de tous ses clients par l’examen analytique des paramètres de base des raisins, des moûts, des vins et des vins mousseux. Cela commence par la maturation des raisins, passant par la vendange et le suivi d’une bonne vinification jusqu’à l’embouteillage. Ces analyses se font principalement sur demande des viticulteurs.

D’autre part, le laboratoire a la mission obligatoire de réaliser les analyses officielles des moûts, des vins, vins mousseux et Crémants luxembourgeois pour le service du Contrôle de Vin et le service de l’Appellation d’Origine Protégée (AOP).

C’étaient surtout les analyses officielles et obligatoires qui ont rendu nécessaire de démarrer la démarche qualité qui a abouti en avril 2012 à la remise du certificat d’acrédition selon la norme ISO 17025 par l’OLAS.

Dès le début, le directeur et le personnel du laboratoire ont eu une approche et un engagement très positifs quant au défi d’établir un système de qualité.

Cependant, le chemin pour arriver à l’obtention de l’acrédition était long et a demandé beaucoup d’efforts de tous les acteurs. Plusieurs années de formations spécialisées, de préparation des documents qualité, de rédactions de procédures, de participations à des circuits d’inter-

comparaisons, d'établissements de dossiers d'équipements et de travaux de validation et d'incertitudes, se trouvaient devant nous. Mais grâce à un véritable travail d'équipe, qui s'est fortifié d'année en année, et grâce à l'engagement personnel de chacun, les différentes étapes ont bien pu être mises en œuvre.

Maintenant nous sommes très fiers d'être accrédité et d'avoir la reconnaissance de nos compétences organisationnelles, qualitatives et techniques et ceci tant au niveau national qu'au niveau international, lors des nombreux congrès et séminaires viticoles et échanges avec d'autres laboratoires œnologiques.

Avec la mise en place de l'accréditation, l'organisation au sein du laboratoire est devenue plus structurée. Bien que le respect de suivre scrupuleusement les différentes procédures demande au personnel beaucoup de discipline, cela permet en contrepartie à chaque technicien de travailler de manière autonome et l'activité au laboratoire est devenue transparente et traçable.

Avant l'accréditation du laboratoire, les tâches étaient toujours effectuées de manière consciencieuse et soignée. Avec l'accréditation, nous sommes en plus tenus d'analyser en profondeur les problèmes et anomalies rencontrés afin d'en trouver l'explication et la solution adaptée. Et c'est justement grâce à cette analyse exigée par notre système qualité que de nombreuses améliorations ont déjà pu être établies au sein du laboratoire.

Avant la démarche de qualité, le laboratoire était moins conscient de la notion de service au client et de mesure de satisfaction. Mais grâce à une bonne gestion des réclamations et des non-conformités, l'analyse de la faisabilité, du respect du délai négocié de la demande et de l'information lors d'apparition de problèmes techniques, nous avons pu observer que la confiance que nos clients nous accordent a augmenté.

Pour l'avenir, nous sommes très motivés et engagés pour garder et améliorer notre niveau de qualité et nous envisageons d'étendre notre portée d'accréditation. Et pour aboutir à cette fin, la démarche qualité a également contribué à une meilleure communication entre les collaborateurs. L'échange d'idées ainsi que l'implication de chacun, dans le but de trouver ensemble les meilleures actions à prendre, se sont positivement installés dans la philosophie de notre façon à travailler.

Tous droits réservés © Newsletter Accréditation - ILNAS Luxembourg